

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20120628-2012\_B219-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2012  
Date de réception préfecture : 03/07/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 28 JUIN 2012

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2012\_B219**

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché de travaux n°09MS1C05 - Aménagement de l'entrée de ville d'Eguilles RD17/RD18 Heckenroth - Lot n°1 travaux de voiries et réseaux divers**

Le 28 juin 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 22 juin 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Daniëlle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – BARRET Guy, vice-président, Coudoux, donne pouvoir à LEGIER Michel – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

**Excusé(e)s :**

FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil

Monsieur Robert DAGORNE donne lecture du rapport ci-joint.

**03\_2\_12**

**BUREAU DU 28 JUIN 2012**

Rapporteur : Robert DAGORNE

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché de travaux n°09MS1C05 : aménagement de l'entrée de ville d'Eguilles RD17/RD18 Heckenroth - Lot n°1 Travaux de Voirie et Réseaux Divers.

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'entrée de ville d'Eguilles, le Bureau communautaire du 7 octobre 2011 a autorisé la signature du marché subséquent de travaux à l'entreprise EUROVIA (lot n°1) pour un montant de 468 264,62 € HT.

Des adaptations techniques sont nécessaires tant pour la sécurité des usagers que pour la cohérence des aménagements réalisés sur la commune. L'avenant présenté dans ce rapport a pour objet de tenir compte de ces adaptations pour la bonne exécution du projet. Son montant s'élève à 56 887,00 € HT (soit 12,15%).

Exposé des motifs :

Dans le cadre de sa compétence de mise en cohérence des entrées de ville la Communauté du Pays d'Aix s'est engagée par l'autorisation de programme 50AP2009 à réaménager l'entrée de ville nord ouest de la commune d'Eguilles, carrefour des routes Départementales RD17 et RD18. Cette opération a pour objet, l'aménagement d'un carrefour giratoire, des accotements, trottoirs et bassins de

dépollution accidentelle ainsi que la suppression d'un carrefour dangereux sur la RD17 et l'amélioration du chemin communal 19.

Le dossier finalisé a été approuvé par la Commune et le Conseil Général des Bouches du Rhône.

**Rappel des faits :**

Le projet, élaboré en étroite collaboration avec le Conseil Général, a été validé par la commune et la Direction des Routes du CG13.

Pendant la préparation du chantier le Conseil Général a demandé l'ajout de panneaux diagrammatiques type D42b afin de renforcer la pré-signalisation du carrefour et la sécurité des usagés. La Communauté du Pays d'Aix a, également, dans un souci d'amélioration de la sécurité des automobilistes, proposé l'implantation de plots lumineux solaires à LED sur la partie non franchissable du rond central.

D'autre part, afin d'harmoniser l'ensemble des aménagements réalisés sur la commune, la municipalité a demandé le remplacement des bordures béton prévues au marché par des bordures en pierre reconstituées.

Par ailleurs, en cours de chantier, une canalisation d'eau potable privée non répertoriée a dû être remplacée après avoir été arrachée au cours des terrassements du CR19. Cependant, il a été convenu que la Communauté du Pays d'Aix ne prenait à sa charge que les frais de terrassement pour le remplacement de la canalisation endommagée. La SAUR, gestionnaire du réseau, et la commune prenant, chacune en ce qui la concerne, les frais de fourniture, pose et raccordement de la nouvelle conduite.

**CONSISTANCE DU PROJET DE L'AVENANT N°1 AU LOT 1 :**

Les travaux supplémentaires comprennent le génie civil pour le remplacement des bordures et le réseau AEP et la prise en compte complète de la signalisation complémentaire.

## A - Remplacement des bordures

### a) Plus value au titre du marché

Le coût des travaux supplémentaires ou modificatifs est déterminé sur la base des prix du Bordereau des Prix Unitaires du marché et des prix nouveaux PN. suivants :

N°	Prix	U	Prix unitaire	Qté Marché	Total HT marché	Qté corrigées	Total HT	Total plus value
A214	Dépose de bordures d'ilots et trottoirs, ou de caniveaux	ml	9	260	2 340,00	870	7 830,00	5 490,00
A1128	Bordures de trottoirs préfabriqués type 25x15 cm en pierre reconstituée	ml	60	30	1 800,00	500	30 000,00	28 200,00
A908	Bande discontinue ou discontinue (vide exclus) de bande rétro	ml	1,60	900	1 440,00	1 600	2 560,00	1 120,00
<b>TOTAL PLUS VALUE 1</b>								<b>34 810,00</b>

### b) Création de prix nouveaux

N°	Prix	U	Qté	Prix unitaire	Total HT
PN A1140	Bordures A2 préfabriquées pierre reconstituée	ml	20	65	1 300,00
PN A1141	Bordures P1 préfabriquées pierre reconstituée	ml	315	50	15 750,00
PN A1142	Bordures I2 préfabriquées pierre reconstituée	ml	215	45	9 675,00
PN A1146	Amené et repli de matériel pour arrêt de chantier	ens	1	480	480,00
<b>TOTAL PLUS VALUE 2</b>					<b>27 205,00</b>

### c) Récapitulatif des plus-values

TOTAL PLUS VALUE 1	34 810,00
TOTAL PLUS VALUE 2	27 205,00
<b>TOTAL HT DES PLUS VALUES</b>	<b>62 015,00</b>

### d) Moins value au titre du marché

N°	Prix	U	Prix unitaire	Qté Marché	Total HT marché	Qté corrigées	Total HT	Total plus value
A.601	Bordures de trottoirs préfabriquées classe 100 type 2	ml	25	215	5 375,00	110	2 750,00	- 2 625,00
A605	Bordures préfabriquées type P1	ml	22	315	6 930,00	245	5 390,00	- 1 540,00
A612	Bordures préfabriquées type I2	ml	30	470	14 100,00	470	14 100,00	- 14 100,00
<b>TOTAL MOINS VALUE</b>								<b>- 18 265,00</b>

### e) Récapitulatif des moins-values

TOTAL MOINS VALUE 1	- 18 265,00
<b>TOTAL HT DES MOINS VALUES</b>	<b>- 18 265,00</b>

f) Total du coût du changement des bordures

TOTAL PLUS VALUE	62 015,00
TOTAL MOINS VALUE	- 18 265,00
<b>TOTAL HT DES PLUS VALUES</b>	<b>43 750,00</b>

**B - Pose de plots lumineux**

a) Création de prix nouveaux

N°	Prix	U	Qté	Prix unitaire	Total HT
PN A1145	Fourniture et pose plots lumineux solaires	U	12	124	1 488,00
<b>TOTAL PLUS VALUE 2</b>					<b>1 488,00</b>

b) Total du coût des plots lumineux

TOTAL PLUS VALUE 2	1 488,00
<b>TOTAL HT DES PLUS VALUES</b>	<b>1 488,00</b>

**C - Pose de panneaux D42b**

a) Création de prix nouveaux

N°	Prix	U	Qté	Prix unitaire	Total HT
A 1143	Fourniture et pose panneau D42b 1650x2800	u	1	1945	1 945,00
A 1144	Fourniture et pose panneau D42b 1800x2800	u	1	2050	2 050,00
<b>TOTAL PLUS VALUE 2</b>					<b>3 995,00</b>

b) Total du coût de la signalisation directionnelle

TOTAL PLUS VALUE 2	3 995,00
<b>TOTAL HT DES PLUS VALUES</b>	<b>3 995,00</b>

**D - Modification réseau AEP**

a) Plus value au titre du marché

Le coût des travaux supplémentaires ou modificatifs est déterminé sur la base des prix du Bordereau des Prix Unitaires du marché :

N°	Prix	U	Prix unitaire	Qté Marché	Total HT marché	Qté corrigées	Total HT	Total plus value
A 206	Terrassements en tranchée	M3	75	330	24 750,00	404	30 300,00	5 550,00
A 410	Sable lit de pose et enrobage	M3	20	15	300,00	37	740,00	440,00
A 404	Remblaiement en grave 0/31,5 en tranchée	M3	32	800	25 600,00	852	27 264,00	1 664,00
<b>TOTAL PLUS VALUE 1</b>								<b>7 654,00</b>

## b) Total du réseau AEP

TOTAL PLUS VALUE 1	7 654,00
<b>TOTAL HT DES PLUS VALUES</b>	<b>7 654,00</b>

## E - Coût total des travaux complémentaires

Remplacement bordures	43 750,00
Pose de plots lumineux	1 488,00
Pose de panneaux D42	3 995,00
Adaptation réseau AEP	7 654,00
<b>TOTAL HT DES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES</b>	<b>56 887,00</b>

## F - Récapitulatif balance financière

- Marché initial HT :	468 264,62 €
- Travaux supplémentaires HT :	<u>56 887,00 €</u>
<b>Soit nouveau montant HT :</b>	<b>525 151,62 €</b>
TVA 19.6 %	99 349,78 €
<b>Montant Total TTC</b>	<b>628 081,33 €</b>

L'incidence financière s'élève à + **56 887,00 HT** soit **68 036,85 € TTC** au taux légal de 19.6 % de TVA ce qui représente une augmentation de 12,15 % par rapport au montant initial du marché.

Par ailleurs, les travaux ne peuvent être finalisés dans les délais prévus du fait des adaptations techniques nécessaires. Ce retard ne pouvant être imputé à l'entreprise, le délai d'exécution est prolongé de quatre semaines portant celui-ci de 26 à 30 semaines.

### Autres clauses :

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent inchangées.

Sur proposition du maître d'œuvre et après validation de la Direction des Infrastructures des zones d'aménagement et des entrées de ville, il vous est demandé d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant cité en objet pour lequel la Commission d'appel d'offres du 15 juin 2012 a émis un avis favorable.

## Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics ;

VU le Cahier des Clauses Administratives Générales Travaux et notamment son article 14 ;

VU la délibération n°2009\_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, à l'exclusion des marchés passés selon une procédure adaptée, lorsque les crédits sont inscrits au budget.;

VU la proposition du maître d'œuvre et son rapport de présentation ;

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 15 juin 2012 ;

## Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'avenant n°1 au marché 09MS1C05 pour l'aménagement de l'entrée de ville d'Eguilles RD17/RD18 Heckenroth lot n°1 tel que présenté en annexe n°1.
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 et à prendre toute décision ou tout acte propre à assurer la pleine exécution ces avenants, pour un montant de 56 887€ HT, soit 12,15% du montant du marché ;
- **DIRE** que la dépense correspondante sera imputée sur la ligne budgétaire : Service 5A fonction 824 opération 50 - AP2009 du budget investissement de la Communauté du Pays d'Aix qui dispose des crédits nécessaires.

Maitrise d'Ouvrage :

Commune d'Eguilles



---

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT  
ET D'INFRASTRUCTURES DE DEPLACEMENTS  
ET D'ENTREES DE VILLES  
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX**

---

**ENTREE DE VILLE D'EGUILLES  
Carrefour RD17- Avenue Heckenroth**

---

**MARCHE DE TRAVAUX N° 09MS1C05**

**LOT 1 : Entreprise EUROVIA**

**RAPPORT DE PRESENTATION TECHNIQUE ET  
FINANCIER RELATIF AUX MODIFICATIONS ET  
ADAPTATIONS DU MARCHE EN PHASE TRAVAUX**

**MAI 2012**

---

1/6

## I. OBJET

Le présent rapport a pour objet la définition des adaptations ou modifications techniques au présent marché qui se sont révélés nécessaires lors des phases réseaux et chaussées-bordures, objets du présent marché.

Ce rapport récapitule également l'impact tant financier qu'en termes de délais d'exécution.

## II. NATURE DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES et MODIFICATIFS

Les travaux objets du rapport se répartissent en 4 axes principaux définis ci-après :

### 1. Remplacement des bordures préfabriquées bétons par des bordures en pierre reconstituées.

La Mairie d'Éguilles a demandé, par soucis d'uniformité sur l'ensemble de la commune, le remplacement intégral des bordures béton initialement prévues au marché par des bordures en pierre reconstituées. Cette demande implique la dépose de 60% du linéaire de bordures béton déjà posé, leurs remplacement par des bordures en pierre reconstituée et l'arrêt provisoire du chantier.

De plus, les délais de fourniture de ces éléments en pierre reconstituée, relativement longs, impliquent la sécurisation du carrefour pendant l'inactivité du chantier consistant en la réalisation d'un marquage complémentaire

### 2. Pose de plots lumineux sur giratoire

Suite à la réunion du 17 avril 2012, la CPA a souhaité renforcer la signalisation du giratoire de nuit par l'ajout de plots lumineux solaires à LED, afin d'en renforcer la sécurité.

### 3. Fourniture et pose de panneaux diagrammatiques D42b pour présignalisation du carrefour giratoire

Le Conseil Général des Bouches du Rhône a demandé la mise en place de panneaux D42b de part et d'autre du Giratoire sur la RD17. Cette signalisation supplémentaire, non obligatoire en agglomération, est souhaitée par le CG13 afin d'assurer un meilleur guidage des usagers, une meilleure lisibilité du nouveau carrefour et de sécuriser la voie.

### 4. Réalisation d'un réseau AEP complémentaire

Lors des travaux de terrassements du CR19 (voie aurélienne), l'entreprise EUROVIA a endommagé une canalisation d'eau potable privée en service (après compteur) située sur l'emprise du domaine public mais non signalée sur les demandes de renseignements. Cette canalisation devant être remplacée gênait également la réalisation de l'élargissement du CR19.

Après négociation il a été convenu que la CPA ne prenait à sa charge que les frais de terrassement pour le remplacement de la canalisation endommagée. La SAUR, gestionnaire du réseau, et la commune prenant, chacun en ce qui le concerne, les frais de fourniture, pose et raccordement de la nouvelle conduite.

### III. INCIDENCE FINANCIERE SELON LE DQE

#### III.A Remplacement des bordures

##### a) Plus value au titre du marché

Le coût des travaux supplémentaires ou modificatifs est déterminé sur la base des prix du Bordereau des Prix Unitaires du marché et des prix nouveaux PN.R suivants :

N°	Prix	U	Prix unitaire	Qté Marché	Total HT marché	Qté exécutées	Total HT	Total plus value
A214	Dépose de bordures d'îlots et trottoirs, ou de caniveaux	ml	9	260	2 340,00	870	7 830,00	5 490,00
A1128	Bordures de trottoirs préfabriqués type 25x15 cm en pierre reconstituée	ml	60	30	1 800,00	500	30 000,00	28 200,00
A908	Bande discontinue ou discontinue (vide exclus) de bande rétro	ml	1,60	900	1 440,00	1 600	2 560,00	1 120,00
<b>TOTAL PLUS VALUE 1</b>								<b>34 810,00</b>

##### b) Création de prix nouveaux

N°	Prix	U	Qté	Prix unitaire	Total HT
PN A1140	Bordures A2 préfabriquées pierre reconstituée	ml	20	65	1 300,00
PN A1141	Bordures P1 préfabriquées pierre reconstituée	ml	315	50	16 750,00
PN A1142	Bordures I2 préfabriquées pierre reconstituée	ml	215	45	9 675,00
PN A1146	Amené et rempli de matériel pour arrêt de chantier	ens	1	480	480,00
<b>TOTAL PLUS VALUE 2</b>					<b>27 205,00</b>

##### c) Récapitulatif des plus-values

TOTAL PLUS VALUE 1	34 810,00
TOTAL PLUS VALUE 2	27 205,00
<b>TOTAL HT DES PLUS VALUES</b>	<b>62 015,00</b>

##### d) Moins value au titre du marché

N°	Prix	U	Prix unitaire	Qté Marché	Total HT marché	Qté exécutées	Total HT	Total plus value
A.601	Bordures de trottoirs préfabriquées classe 100 type 2	ml	25	215	5 375,00	110	2 750,00	- 2 625,00
A605	Bordures préfabriquées type P1	ml	22	315	6 930,00	245	5 390,00	- 1 540,00
A612	Bordures préfabriquées type I2	ml	30	470	14 100,00	470	14 100,00	- 14 100,00

<b>TOTAL MOINS VALUE</b>	<b>- 18 265,00</b>
--------------------------	--------------------

e) Récapitulatif des moins-values

<b>TOTAL MOINS VALUE 1</b>	<b>- 18 265,00</b>
<b>TOTAL HT DES MOINS VALUES</b>	<b>- 18 265,00</b>

f) Total du coût du changement des bordures

<b>TOTAL PLUS VALUE</b>	<b>62 016,00</b>
<b>TOTAL MOINS VALUE</b>	<b>- 18 265,00</b>
<b>TOTAL HT DES PLUS VALUES</b>	<b>43 750,00</b>

**III.B Pose de plots lumineux**

a) Création de prix nouveaux

<u>N°</u>	<u>Prix</u>	<u>U</u>	<u>Qté</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Total HT</u>
PN A1145	Fourniture et pose plots lumineux solaires	U	12	124	1 488,00
<b>TOTAL PLUS VALUE 2</b>					<b>1 488,00</b>

b) Total du coût des plots lumineux

<b>TOTAL PLUS VALUE 2</b>	<b>1 488,00</b>
<b>TOTAL HT DES PLUS VALUES</b>	<b>1 488,00</b>

**III.C Pose de panneaux D42**

a) Création de prix nouveaux

<u>N°</u>	<u>Prix</u>	<u>U</u>	<u>Qté</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Total HT</u>
A 1143	Fourniture et pose panneau D42b 1650x2800	u	1	1945	1 945,00
A 1144	Fourniture et pose panneau D42b 1800x2800	u	1	2050	2 050,00
<b>TOTAL PLUS VALUE 2</b>					<b>3 995,00</b>

b) Total du coût de la signalisation directionnelle

<b>TOTAL PLUS VALUE 2</b>	<b>3 995,00</b>
<b>TOTAL HT DES PLUS VALUES</b>	<b>3 995,00</b>

### III.D Modification réseau AEP

#### a) Plus value au titre du marché

Le coût des travaux supplémentaires ou modificatifs est déterminé sur la base des prix du Bordereau des Prix Unitaires du marché et des prix nouveaux PN.R suivants :

N°	Prix	U	Prix unitaire	Qté Marché	Total HT marché	Qté exécutées	Total HT	Total plus value
A 206	Terrassements en tranchée	M3	75	330	24 750,00	404	30 300,00	5 550,00
A 410	Sable lit de pose et enrobage	M3	20	15	300,00	37	740,00	440,00
A 404	Remblaiement en grave 0/31,5 en tranchée	M3	32	800	25 600,00	852	27 264,00	1 664,00
<b>TOTAL PLUS VALUE 1</b>								<b>7 654,00</b>

#### a) Total du réseau AEP

<b>TOTAL PLUS VALUE 1</b>	<b>7 654,00</b>
<b>TOTAL HT DES PLUS VALUES</b>	<b>7 654,00</b>

### IV. Coût total des travaux complémentaires

Remplacement bordures	43 750,00
Pose de plots lumineux	1 488,00
Pose de panneaux D42	3 995,00
Adaptation réseau AEP	7 654,00
<b>TOTAL HT DES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES</b>	<b>56 887,00</b>

### V. Récapitulatif Balance Financière

- Marché initial HT :	468 264,62 €
- Travaux supplémentaires HT :	56 887,00 €
- Moins Values	18 265,00 €
	<hr/>
<b>Soit nouveau montant HT :</b>	<b>506 886,62 €</b>
TVA 19.6 %	99 349,78 €
	<hr/>
<b>Montant Total TTC</b>	<b>606 236,40 €</b>

L'incidence financière s'élève à + 38 622,00 HT soit 46 191,91 € TTC au taux légal de 19.6 % de TVA ce qui représente une augmentation proportionnelle du montant du marché attribué au Lot 1 (606 236,40 € TTC) de 8,25 %.

## VI. DELAIS

Le délai nécessaire pour la commande, fourniture, dépose, repose des bordures et leur remplacement demandé implique un délai supplémentaire de 7 semaines en sus du délai fixé au marché

Le délai initial de fin de travaux était fixé au 15 juin 2012, celui-ci est donc reculé au 27/07/12.

## VII. AUTRES CLAUSES

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent inchangées.

Le Maître d'œuvre  
Le 16 mai 2012

**SLH SUD-EST**  
Le Parc des Alizés - Bât. A  
155, rue Paul Langevin - CS 50427  
13591 AIX-EN-PROVENCE cedex 3  
Tél. 04 42 52 74 74 - Fax 04 42 52 74 85  
SA au capital de 125 000 € - Siret 302 442 228 00052 - APE 7112B



**AMENAGEMENT DE L'ENTREE DE VILLE D'EGUILLES**  
RD17/RD18 Heckenroth

**Travaux de Voirie et Réseaux Divers**

**AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 09MS1C05 du 10/11/11**

Titulaire : Entreprise EUROVIA

**AVENANT n°1 AU MARCHÉ D'ENTRÉE DE VILLE D'EGUILLES  
RD17/RD18 Heckenroth**

**ENTRE**

**La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix**  
CS 40868  
13626 Aix en Provence Cedex1

Représentée par Madame Maryse Joissains Masini, Président de la CPA

**d'une part,**

et,

**La Société : EUROVIA Méditerranée**

Domiciliée 640, rue Georges Claude BP 29000 13791 Aix-en-Provence Cedex3  
Immatriculée au RCS d'Aix-en-Provence sous le n° B 307 191 015

représentée par Monsieur Luc Faure  
dûment habilité à cet effet

**d'autre part,**

Marché n°: 09MS1C05

Date de notification du marché : 10/11/11

Montant H.T. du marché initial : 468 264.62 € HT

Nouveau montant du marché : 525 151,62 € HT

Etant préalablement exposé que :

Bien que le projet, élaboré par la Communauté, ait été validé par la commune et la Direction des Routes, le Conseil Général des Bouches du Rhône et la C.P.A. ont demandé le renforcement de la signalisation du carrefour.

Dans un souci d'harmonisation des ouvrages réalisés sur son territoire, la commune a également demandé le remplacement des bordures béton prévues au marché par des bordures en pierre reconstituées et le remplacement d'une canalisation d'eau endommagée.

Il est donc arrêté et convenu ce qui suit :

## **ARTICLE 1. - OBJET DU PRESENT AVENANT**

Le présent avenant a donc pour objet de :

- Ajouter des prestations
- prolonger la durée du marché ou les délais d'exécution

## **ARTICLE 2. - NATURE DES MODIFICATIONS APPORTEES**

Les adaptations nécessaires du lot 1 Voirie Réseaux Divers engendrent des modifications du présent lot.

Les travaux objet de l'avenant se répartissent en 3 axes principaux définis ci-après :

- augmentation de la signalisation visuelle du carrefour

Pendant la préparation du chantier, le Conseil Général a demandé le rajout de panneaux diagrammatiques type D42b afin de renforcer la pré-signalisation du carrefour et la sécurité des usagers. La C.P.A. a, également dans un souci d'amélioration de la sécurité des automobilistes, proposé l'implantation de plots lumineux solaires à LED sur la partie non franchissable du rond central.

- Remplacement des bordures

Afin d'harmoniser l'ensemble des aménagements réalisés sur la commune, la municipalité a demandé le remplacement des bordures béton prévues au marché et partiellement posées par des bordures en pierre reconstituées

- remplacement d'une canalisation d'eau potable endommagée

En cours de chantier, une canalisation d'eau potable privée non répertoriée a dû être remplacée après avoir été arrachée au cours des terrassements du CR19.

La CPA ne prenant à sa charge que les frais de terrassement pour le remplacement de la canalisation endommagée. L'entreprise titulaire du marché, la SAUR gestionnaire du réseau, et la

commune prenant, chacune en ce qui la concerne, les frais de fourniture, pose et raccordement de la nouvelle conduite.

### ARTICLE 3. - MODIFICATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le Bordereau des Prix Unitaires est modifié par l'ajout de 7 prix nouveaux.

Par ailleurs, les quantités initialement fixées dans le DQE sont modifiées sur 9 postes du BPU.

#### PLUS VALUES

Le coût des travaux supplémentaires ou modificatifs est déterminé sur la base des prix du Bordereau des Prix Unitaires du marché et des prix nouveaux PN. suivants :

#### PLUS VALUES AUX PRIX DU MARCHÉ

N°	Prix	U	Prix unitaire	Qté Marché	Total HT marché	Qté corrigées	Total HT	Total plus value
A214	Dépose de bordures d'ilots et trottoirs, ou de caniveaux	ml	9	260	2 340,00	870	7 830,00	5 490,00
A1128	Bordures de trottoirs préfabriqués type 25x15 cm en pierre reconstituée	ml	60	30	1 800,00	500	30 000,00	28 200,00
A908	Bande discontinue ou discontinue (vide exclus) de bande rétro	ml	1,60	900	1 440,00	1 600	2 560,00	1 120,00
<b>TOTAL PLUS VALUE 1</b>								<b>34 810,00</b>

#### a) Création de prix nouveaux

N°	Prix	U	Qté	Prix unitaire	Total HT
PN A1140	Bordures A2 préfabriquées pierre reconstituée	ml	20	65	1 300,00
PN A1141	Bordures P1 préfabriquées pierre reconstituée	ml	315	50	15 750,00
PN A1142	Bordures I2 préfabriquées pierre reconstituée	ml	215	45	9 675,00
PN A1146	Amené et repli de matériel pour arrêt de chantier	ens	1	480	480,00
<b>TOTAL PLUS VALUE 2</b>					<b>27 205,00</b>

#### b) Récapitulatif des plus-values

TOTAL PLUS VALUE 1	34 810,00
TOTAL PLUS VALUE 2	27 205,00
<b>TOTAL HT DES PLUS VALUES</b>	<b>62 015,00</b>

c) Moins value au titre du marché

N°	Prix	U	Prix unitaire	Qté Marché	Total HT marché	Qté corrigées	Total HT	Total plus value
A.601	Bordures de trottoirs préfabriquées classe 100 type 2	ml	25	215	5 375,00	110	2 750,00	- 2 625,00
A605	Bordures préfabriquées type P1	ml	22	315	6 930,00	245	5 390,00	- 1 540,00
A612	Bordures préfabriquées type I2	ml	30	470	14 100,00	470	14 100,00	- 14 100,00
<b>TOTAL MOINS VALUE</b>								<b>- 18 265,00</b>

*B - Pose de plots lumineux*

N°	Prix	U	Qté	Prix unitaire	Total HT
PN A1145	Fourniture et pose plots lumineux solaires	U	12	124	1 488,00
<b>TOTAL PLUS VALUE 2</b>					<b>1 488,00</b>

*C - Pose de panneaux D42b*

N°	Prix	U	Qté	Prix unitaire	Total HT
PN 1143	Fourniture et pose panneau D42b 1650x2800	u	1	1945	1 945,00
PN 1144	Fourniture et pose panneau D42b 1800x2800	u	1	2050	2 050,00
<b>TOTAL PLUS VALUE 2</b>					<b>3 995,00</b>

*D - Modification réseau AEP*

N°	Prix	U	Prix unitaire	Qté Marché	Total HT marché	Qté corrigées	Total HT	Total plus value
A 206	Terrassements en tranchée	M3	75	330	24 750,00	404	30 300,00	5 550,00
A 410	Sable lit de pose et enrobage	M3	20	15	300,00	37	740,00	440,00
A 404	Remblaiement en grave 0/31,5 en tranchée	M3	32	800	25 600,00	852	27 264,00	1 664,00
<b>TOTAL PLUS VALUE 1</b>								<b>7 654,00</b>

**ARTICLE 4. - NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ**

Ancien montant du marché :	468 264,62 € HT
Prestations en plus value :	75 152,00 € HT
Prestation en moins value :	18 265,00 € HT
Nouveau montant du marché :	525 151,62 € HT
% de variation :	12,15 %

## **ARTICLE 5. - DELAIS**

Le délai initial demandé par l'entreprise était de 26 semaines.

Compte tenu des modifications apportées au projet initial, le délai de réalisation est désormais de 30 semaines.

## **ARTICLE 6. - CLAUSE DE RENONCIATION AU RECOURS**

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

## **ARTICLE 7. - SPECIFICATIONS DIVERSES**

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant n°1, lesquelles prévalent en cas de différence.

## **ARTICLE 8. - PRISE D'EFFET**

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait en un seul exemplaire

A Manosque, le

A Aix-en-Provence, le

Mention manuscrite « lu et approuvé »  
Le titulaire du marché

Pour le Président et par délégation,  
le Vice-Président délégué aux Entrées de  
Ville

**Robert DAGORNE**

(signature et cachet de la société)

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché de travaux n°09MS1C05 - Aménagement de l'entrée de ville d'Eguilles RD17/RD18 Heckenroth - Lot n°1 travaux de voiries et réseaux divers**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
Maryse JOISSAINS MASINI

02 JUILLET 2012

